

## CONTEXTE : Histoire du lieu

### LA DIGUE : UN OUVRAGE HYDRAULIQUE ANCIEN

Extraits du fond régional «Patrimoine Région Bretagne» :

«D'après le relevé d'archives réalisé par l'abbé Mingant, un érudit du début du XXe siècle, le moulin de Kerjan Mol aurait été donné à l'Abbaye de Saint-Mahé (Saint-Mathieu en breton) par les Ducs de Bretagne, en dédommagement du terrain qu'ils auraient pris pour construire le château de Kerjan. (...)

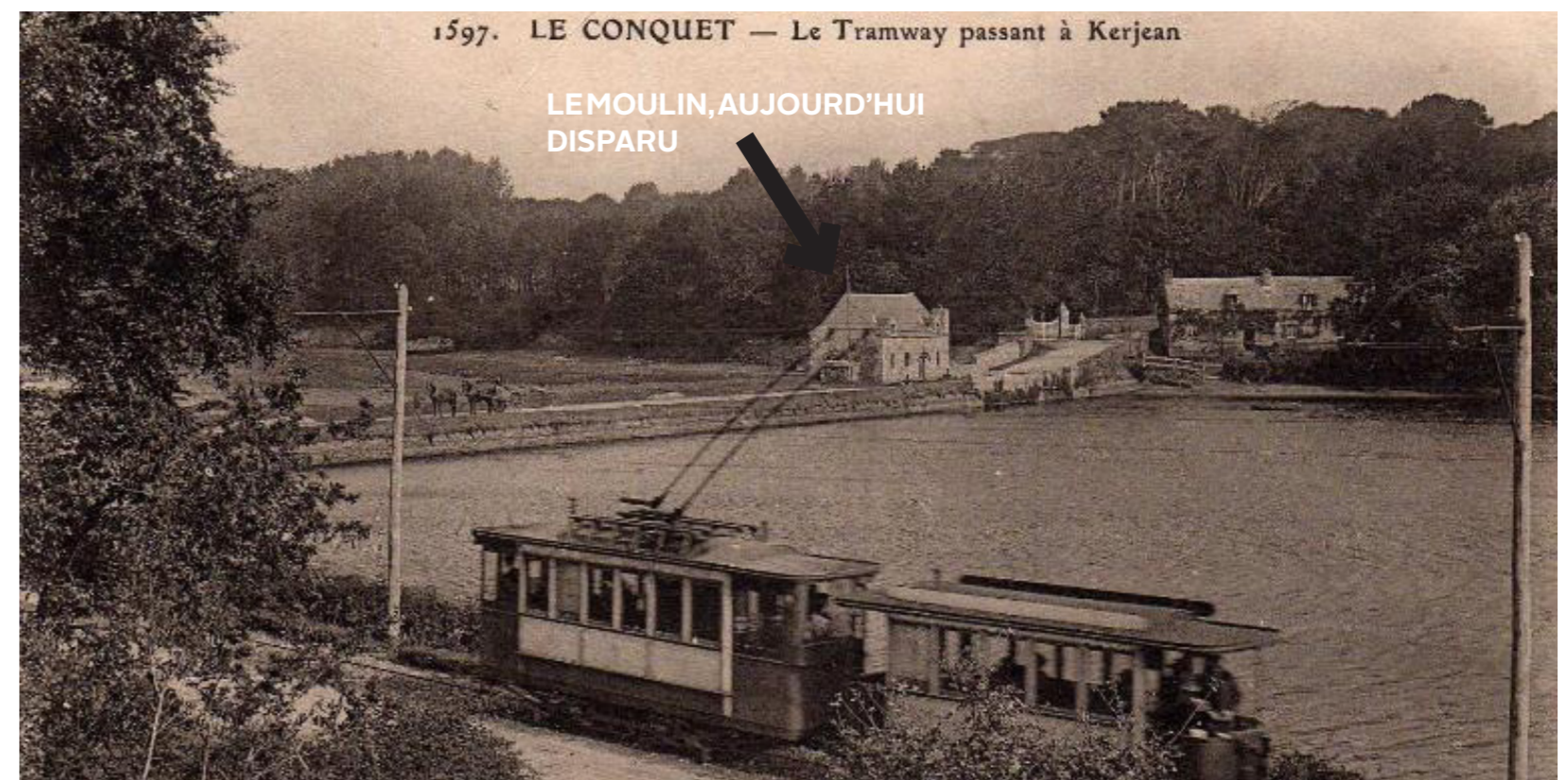
L'abbé Mingant relève une mention de l'étang du moulin dès 1424. (...)

D'après plusieurs témoignages locaux, le moulin sera détruit par les allemands en 1944 pour contraindre la progression des alliés par la route ou le bois de Kerjan.»

On voit bien sur ce plan de cadastre du 1841 le bâtiment du moulin.



Extrait du site «Patrimoine Région Bretagne».  
Copyrights (c) Conseil départemental du Finistère



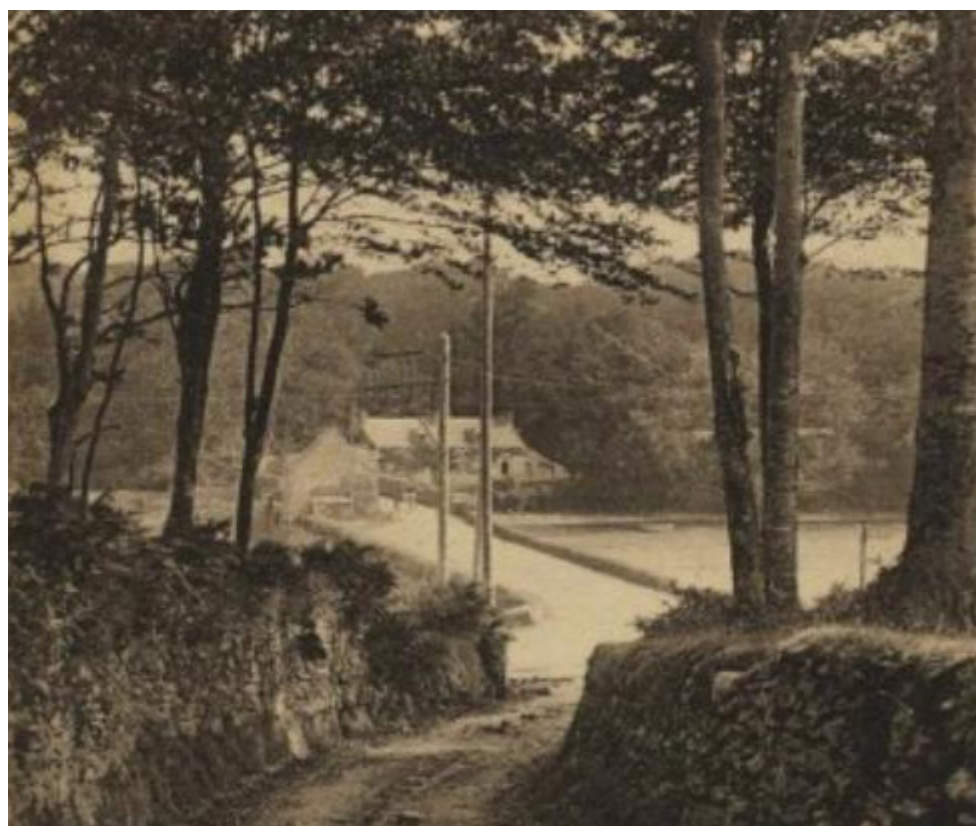
## CONTEXTE : Histoire du lieu

### CONTINUITÉ ET ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES



Photos extraites du site «Patrimoine Région Bretagne».

On constate une permanence paysagère de la digue. Le moulin a disparu, la voie est devenue «routière» (enrobé, peinture au sol, panneaux de signalisation routière, accotements en formes de murets / talus moins entretenus). Mais les grands éléments constitutifs du paysage demeurent : l'horizon barré par le bois, la ria et l'étang, la construction en pierres en face du moulin.



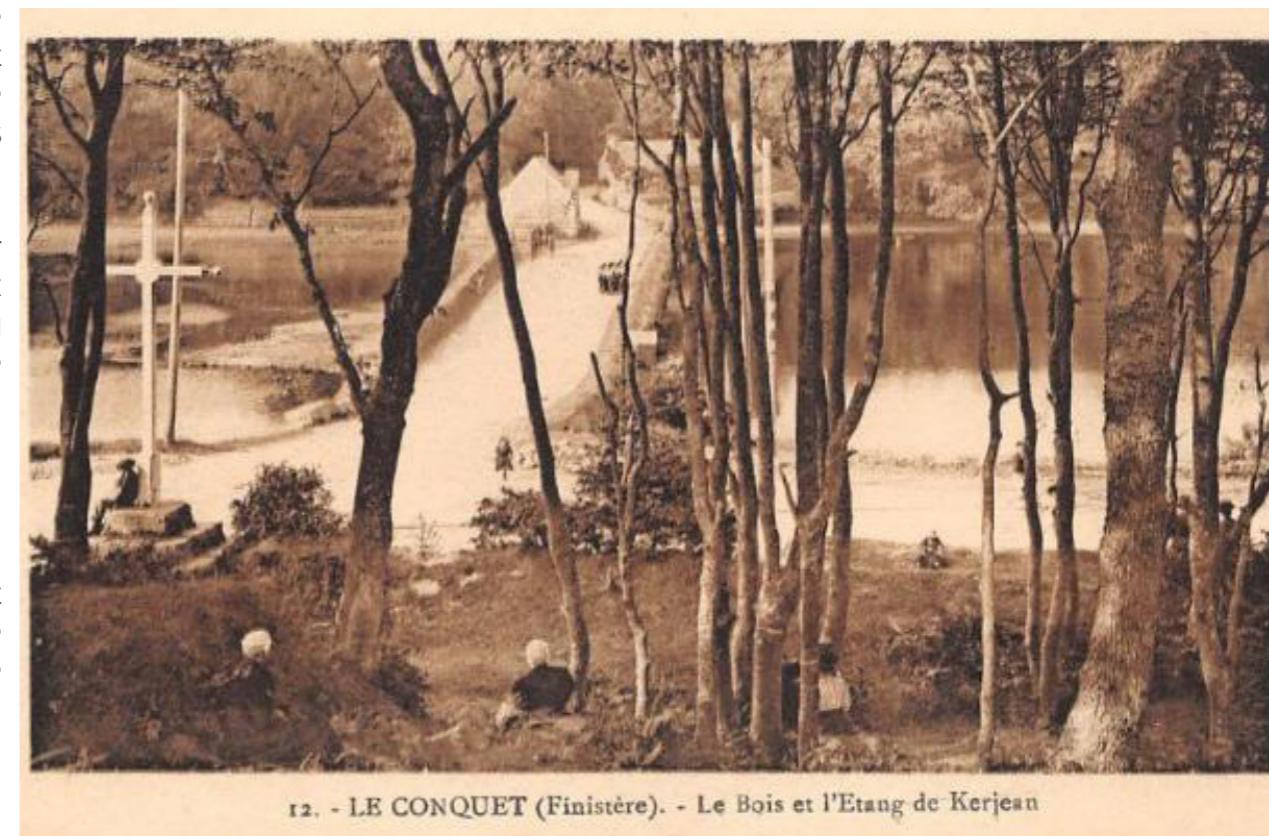
Les grandes dates :

1538 un acte de l'autorité royale rappelle que l'étang fut donné aux moines de l'abbaye de Saint Mathieu par les Ducs de Bretagne. L'étang passe ensuite (1579) à la famille du Mol de Kerjean puis celle de Kersauzon (1734).

1932 acte de vente de la commune de Ploumoguier des parcelles C586 et C587 supportant deux portions de terrains destinés à faire partie du chemin de Grande Communication n°67 de Guipavas au Conquet par Saint Renan

Seconde guerre mondiale, le moulin est démoli (mémoire d'une ancienne de la commune)

La digue a été reconstruite par les ponts et chaussée après destruction par faits de guerre et remis au Préfet du Finistère en 1950, sans que l'on trouve de plan précis des travaux.



# AMÉNAGEMENT DE LA DIGUE DE KERJEAN

# DP 10 - Notice

## ETAT DES LIEUX : Organisation actuelle

### ■ AVANT TOUT, UNE ROUTE

Ce qui marque aujourd'hui la digue, c'est son caractère routier : revêtement en enrobé, marquage au sol, bordures des îlots d'accès d'un côté (Conquet), du trottoir qui sécurise l'accès au domaine de Kerjean de l'autre.

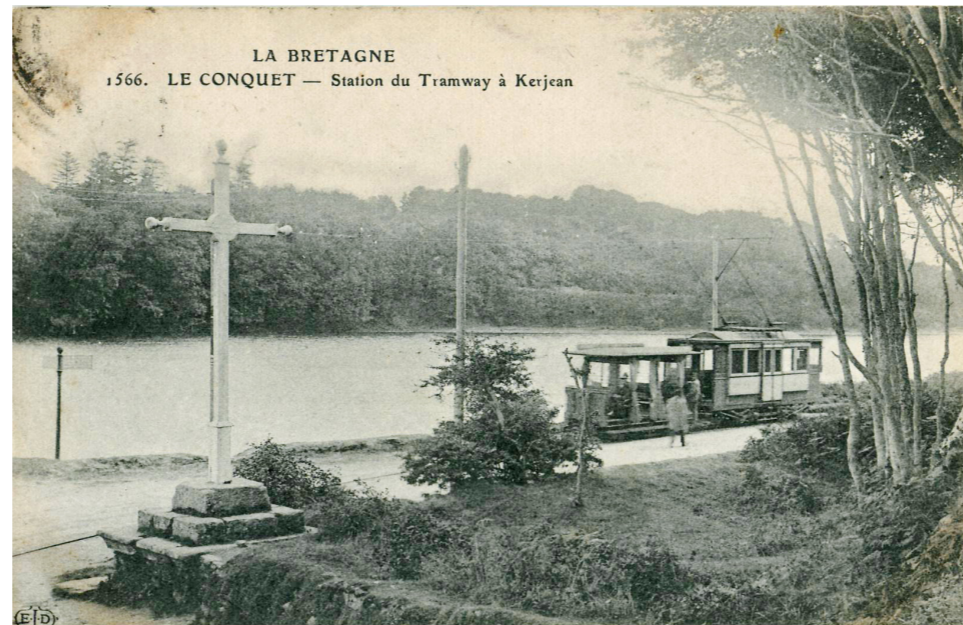


C'est aussi un paysage peu accessible aux cyclistes et aux piétons, il est essentiellement emprunté en voiture.



### ■ DES TRACES DU PASSÉ

Si le moulin a disparu, il reste quelques éléments patrimoniaux, comme la croix en entrée de digue, qui semble avoir été déplacée.



### ■ DES LIENS FORTS AU PAYSAGE



D'un côté la ria et les marées, de l'autre côté l'étang au paysage plus stable. L'horizon est barré de massifs d'où émergent les pins. Ce paysage est changeant : avec les marées, avec la gestion du niveau de l'étang. Le long de la route, il permet à l'automobiliste, un instant, de se plonger dans le paysage de la ria.

# AMÉNAGEMENT DE LA DIGUE DE KERJEAN

## ETAT DES LIEUX : Organisation actuelle

### UN SITE QUI S'EFFACE DANS LE GRAND PAYSAGE



Depuis la passerelle piétonne du Conquet au Croaë, l'autre traversée de la ria : le site s'efface.

# DP 10 - Notice

### DES ÉLÉMENTS FONCTIONNELS



La gestion des eaux de pluie : une esthétique routière.



Ouvrages pour la régulation du niveau de l'étang de Kerjean.

# AMÉNAGEMENT DE LA DIGUE DE KERJEAN

### ETAT DES LIEUX : Approche technique, la digue, les réseaux

#### ■ GLOBALEMENT, UN AMÉNAGEMENT DE SURFACE RÉCENT

Le tapis de surface a été refait en 2021 et est en bon état, il sera conservé



#### ■ L'ÉCLAIRAGE

L'éclairage public est présent à proximité directe de la digue côté domaine de Kerjean. Pour des raisons liées au patrimoine (esthétique) et à la qualité écologique (trame noire), il est envisagé de ne pas éclairer la digue.



## PLAN DE MASSE DU PROJET



Sans échelle

## LA PARTIE NORD



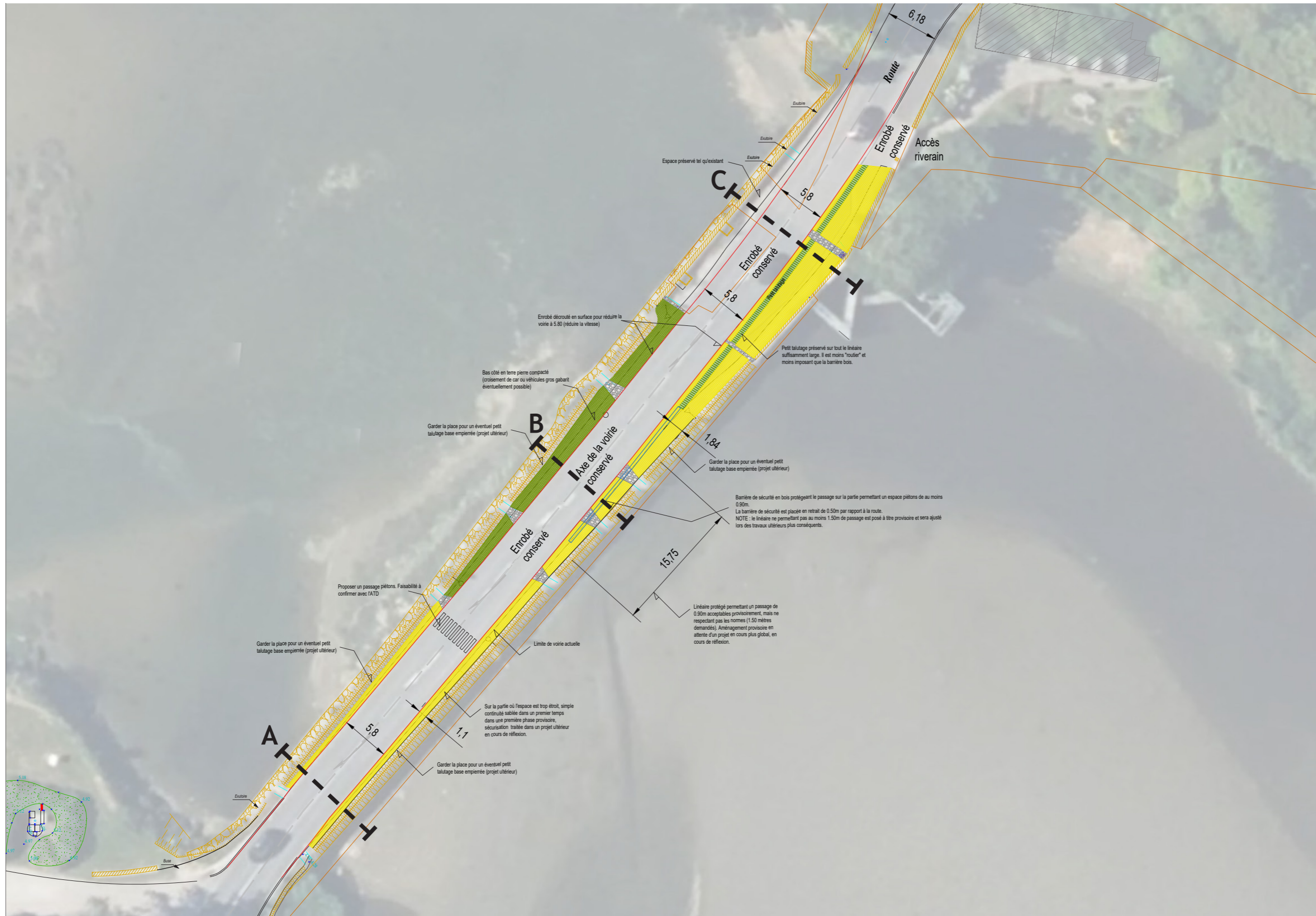
## LA PARTIE SUD



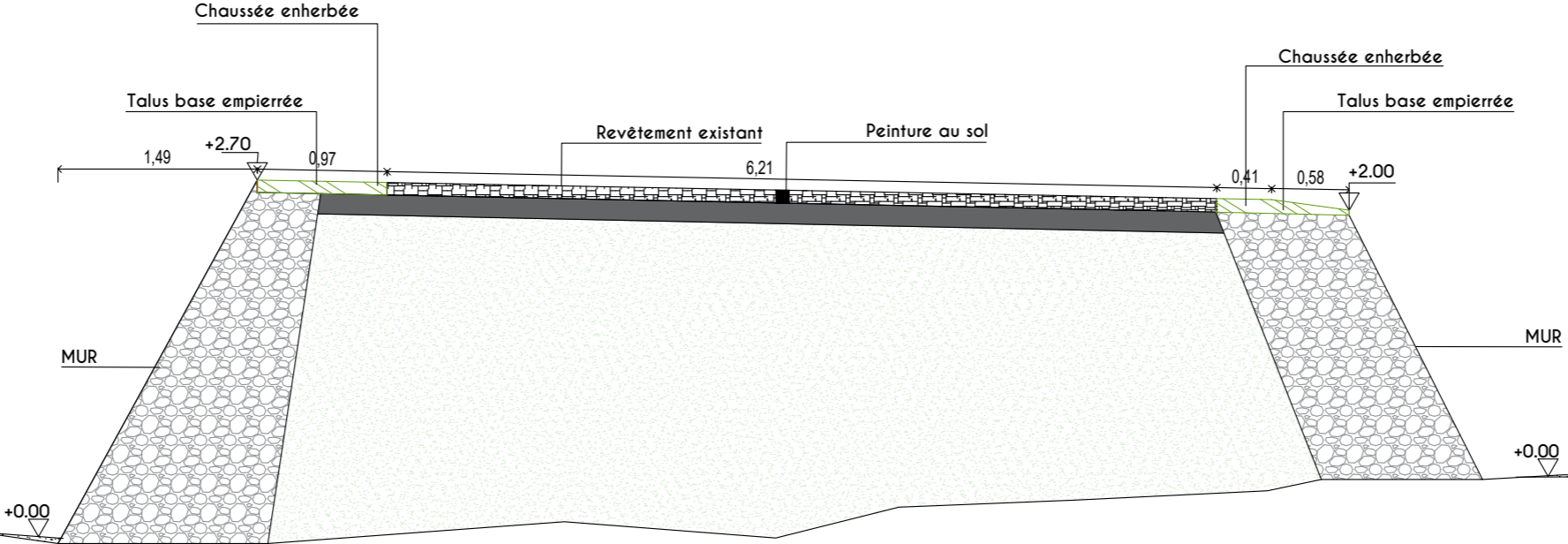
Ajout d'un linéaire de barrière de sécurité



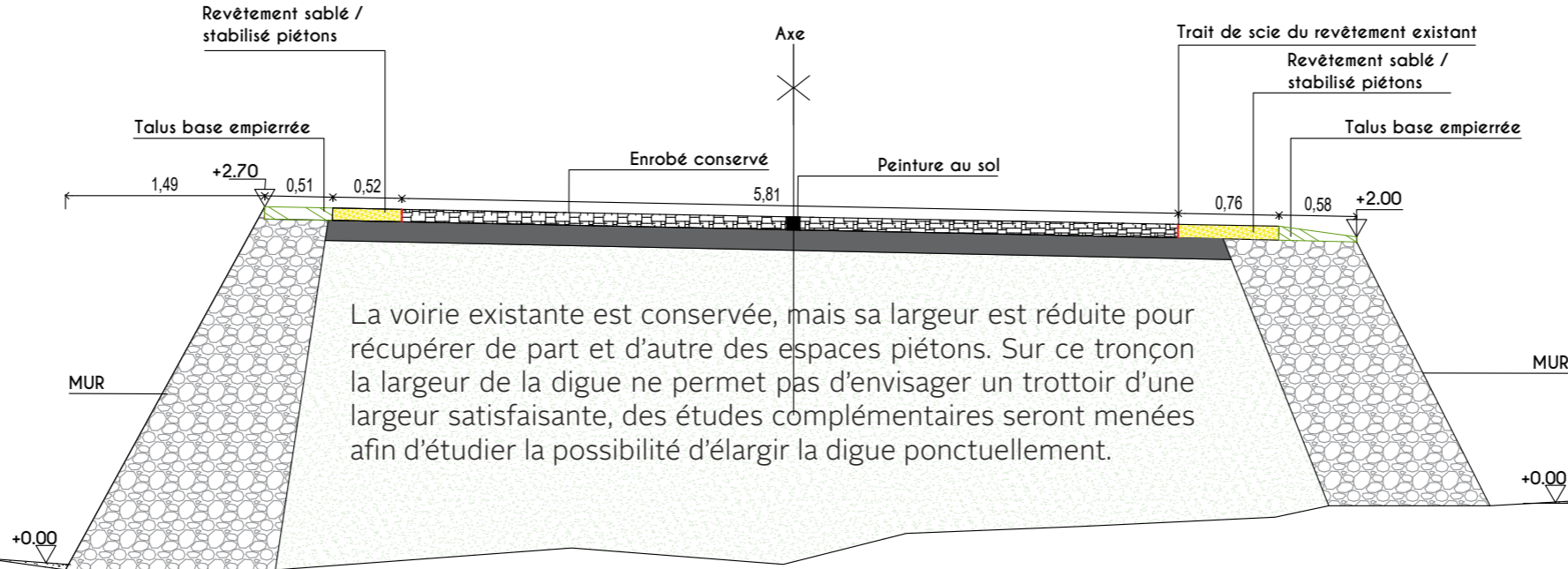
## LES COUPES



### COUPE A-A EXISTANT



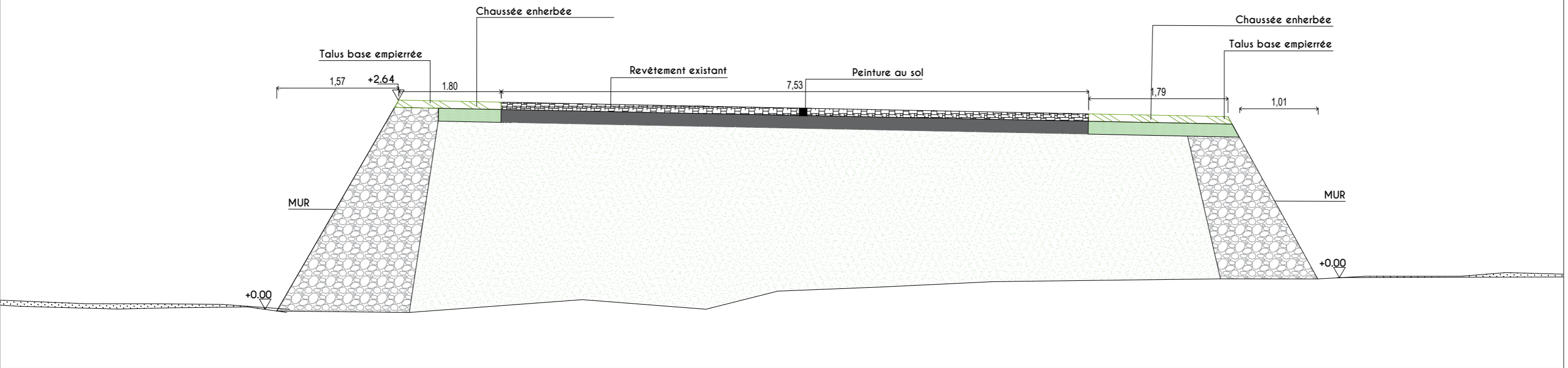
### COUPE A-A PROJET



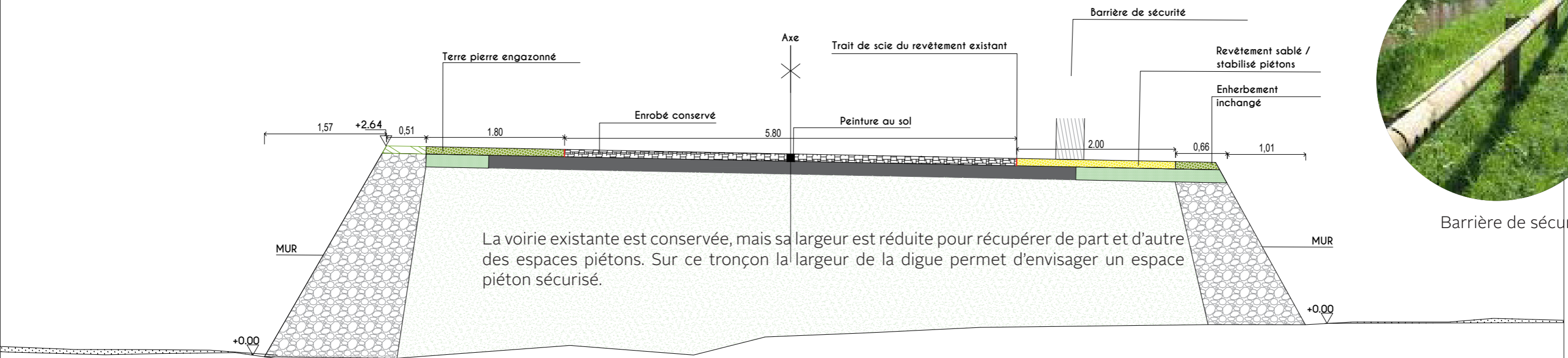
### Coupe A-A

Phase <b>AVP</b>	Echelle 1/50	Format <b>A3</b>	Maitrise d'oeuvre    Onesime Paysage (émetteur du document)	Maitre d'ouvrage <b>Mairie de Trebabu</b> 14 Keravel 29217 TREBABU	Aménagement de la digue de Kerjean à Trebabu  TREBABU
Indice <b>B</b>	Date <b>Avril 2025</b>		OXIA		

## COUPE B-B EXISTANT



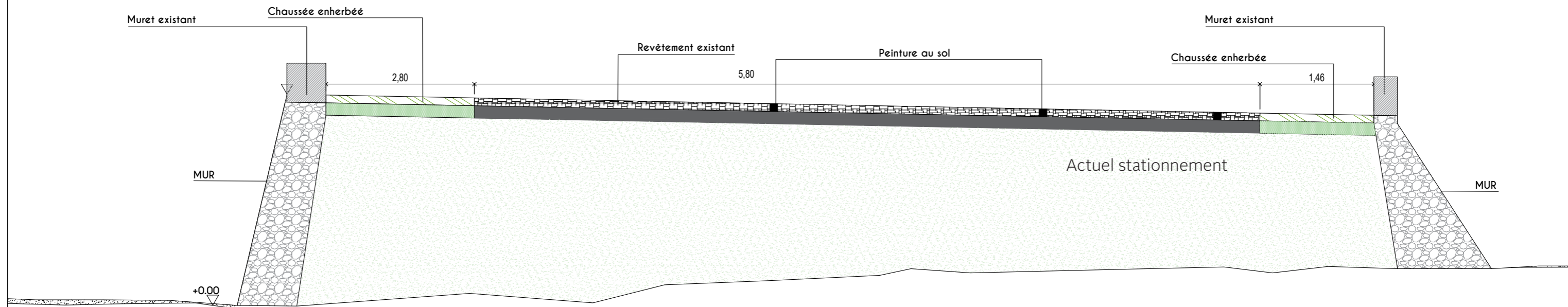
## COUPE B-B PROJET



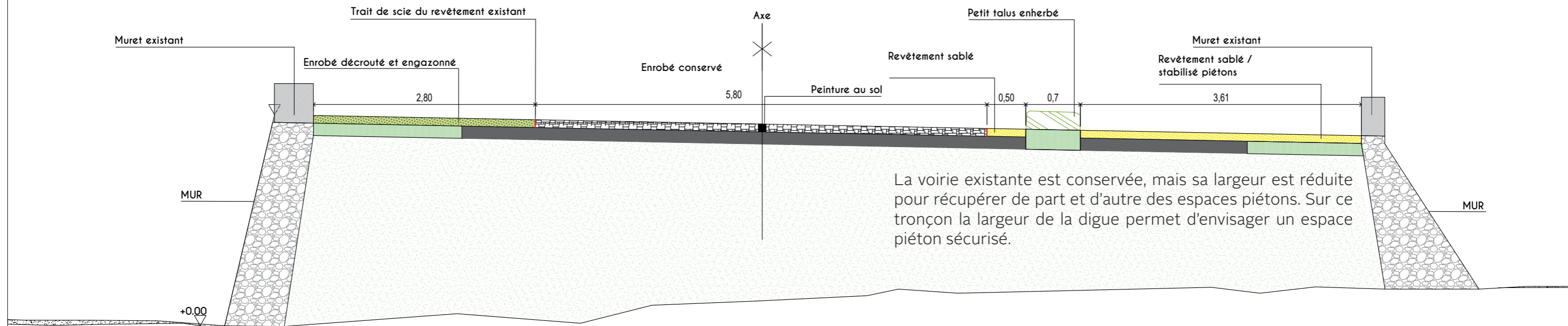
### Coupe B-B

Phase <b>AVP</b>	Echelle <b>1/50</b>	Format <b>A3</b>	Maîtrise d'oeuvre II Onesime Paysage (émetteur du document)	Maître d'ouvrage <b>Mairie de Trebabu</b> 14 Keravel 29217 TREBABU	Aménagement de la digue de Kerjean à Trebabu
Indice <b>B</b>	Date <b>Avril 2025</b>		II OXIA		TREBABU

## COUPE C-C EXISTANT



## COUPE C-C PROJET



### Coupe C-C

Phase <b>AVP</b>	Echelle 1/50	Format <b>A3</b>	Maîtrise d'œuvre    Onesime Paysage (émetteur du document)	Maître d'ouvrage Mairie de Trebabu 14 Keravel 29217 TREBABU	Aménagement de la digue de Kerjean à Trebabu  TREBABU
Indice <b>B</b>	Date Avril 2025		OXIA		

## ATTENTIONS PORTÉES PENDANT LE CHANTIER AU REGARD DU CARACTÈRE NATURA 2000 DU SITE

### Caractéristiques de l'opération :

- Il n'y a pas d'habitats d'intérêt communautaire ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone de travaux.
- Il n'y a pas, à moins de 50 m de la zone des travaux, de secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.
- Il n'y a pas, à moins de 300 m de la zone des travaux, de zone sensible pour les oiseaux hivernants pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné
- Il n'y a pas, à moins de 20 m de la zone des travaux, de gîte à chauve-souris pour la préservation desquelles le site Natura 2000 a été désigné. Le gîte le plus proche se situe à 800 m à vol d'oiseau. Le projet n'a donc pas d'incidence sur les chauves-souris.
- Une méthodologie spécifique sera mis en œuvre pour que les travaux n'aient pas d'incidence sur la qualité de l'eau (décroustage et ramassage et mise en décharge agréée simultanée des matériaux évacués du site, pas de travaux par temps pluvieux ou trop sec pour éviter l'apport de matière en suspension dans la ria et l'étang, interdiction de rejets dans le milieu naturel).
- Le projet ne comprends pas de plantations.

Le projet porte une attention particulière à la qualité existante du site :

- Il n'y aura pas de coupe de végétaux, il n'y a d'ailleurs aucun arbre ou arbuste sur l'emprise du projet.
- L'installation de chantier pourra s'effectuer en retrait sur le parking en bord de RD au Sud de la digue.
- Il n'y aura pas d'imperméabilisation des sols supplémentaire par rapport à la situation d'aujourd'hui. Une partie de l'enrobé sera remplacée par du sable compacté, une autre partie sera engazonnée. Les voiries nécessaires aux travaux préexistent. La situation globale sera donc légèrement améliorée.
- Conformément aux recommandations classiques, les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) seront programmés en évitant la période d'hibernation (des chauves souris notamment) et de nidification : la période septembre, octobre sera préférée, elle coïncide d'ailleurs à la fin de la période touristique d'occupation des lieux.
- Une partie des critères de notation des entreprises dans le DCE portera sur les mesures d'évitement prévues lors du chantier et sur des expériences de travaux en site fragile.

Les travaux sont restreints et seront réalisés en quelques semaines :

- scier l'enrobé existant sur la largeur de la voirie conservée,
- décroustage de l'enrobé sur les bas-côté (conservation de la structure existante),
- mise en place de sable à la place de l'enrobé, compactage,
- engazonnement, mise en place de barrières en bois pour création de protection. Concernant les barrières de protection, le modèle a été sélectionné car il permet d'être simplement fichée dans le sol sans couler de plot béton pour sa fixation.

### BIBLIOGRAPHIE

#### **Faune du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise**

*État des connaissances et contribution à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale - BRETAGNE VIVANTE - JUIN 2024*

[https://www.pays-iroise.bzh/app/uploads/2024/12/Pasco-Bretagne-Vivante\\_2024\\_Synthese-Faune\\_CCPI\\_V2.pdf](https://www.pays-iroise.bzh/app/uploads/2024/12/Pasco-Bretagne-Vivante_2024_Synthese-Faune_CCPI_V2.pdf)

#### **Végétation et mammifères de Bretagne**

*Conservatoire Botanique National Brest - Groupe Mammalogique Breton*

[https://geobretagne.fr/mviewer/?x=-308504&y=6140327&z=8.617969321699897&l=espaces\\_indispensables\\_campagnolamphibie\\_bzh44\\*%2Cespaces\\_indispensables\\_muscardin\\_bzh44\\*%2CEspacesIndispensablesSitesChirosPrioritairesBzh\\_Raster\\*%2CCommune\\_site\\_interet\\_chiropteres\\*&lb=plan&config=/apps/vegetationsmammiferes/config.xml&mode=d](https://geobretagne.fr/mviewer/?x=-308504&y=6140327&z=8.617969321699897&l=espaces_indispensables_campagnolamphibie_bzh44*%2Cespaces_indispensables_muscardin_bzh44*%2CEspacesIndispensablesSitesChirosPrioritairesBzh_Raster*%2CCommune_site_interet_chiropteres*&lb=plan&config=/apps/vegetationsmammiferes/config.xml&mode=d)

#### **Dossier - Les Chauves-souris en Bretagne**

*Bretagne Environnement - Avril 2014*

[https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2015/11/les\\_chauves\\_souris\\_web\\_V2.pdf](https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2015/11/les_chauves_souris_web_V2.pdf)

#### **Ria du Conquet, Etang de Kerjean et Vallon de Kermorvan**

*Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer, Muséum d'Histoire Naturelle, ZNIEFF - Juin 2024*

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/530030052.pdf>

#### **Inventaire et cartographie des habitats naturels et habitats d'intérêt communautaires terrestres du littoral du Pays d'Iroise**

Communauté de Communes : Pays d'Iroise, TBM Environnement - Décembre 2015

#### **Inventaire et cartographie des habitats naturels et habitats d'intérêt européens forestiers du littoral du Pays d'Iroise**

Communauté de Communes : Pays d'Iroise, TBM Environnement - Décembre 2016